



Communiqué de presse

Paris, le 02 août 2019

Démonstrateurs et territoires d'innovation de grande ambition

Lancement de 3 nouveaux appels à projets pour l'innovation au service de la transition écologique



**LE GRAND PLAN
D'INVESTISSEMENT**

Elisabeth Borne, ministre de la Transition écologique et solidaire, Bruno Le Maire, ministre de l'Economie et des finances, Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Didier Guillaume, ministre de l'Agriculture et de l'alimentation et Guillaume Boudy, Secrétaire général pour l'investissement annoncent le lancement de trois appels à projets pour l'innovation au service de la transition écologique, dans le cadre de l'action « Démonstrateurs et Territoires d'Innovation de Grande Ambition » du Programme d'investissements d'avenir.

Les trois appels à projets relèvent de l'action « Démonstrateurs » du troisième Programme d'investissements d'avenir (PIA3), dotée de 300 millions d'euros. Ils portent sur un large champ thématique dans le domaine de la transition écologique et solidaire : les systèmes énergétiques, la bio-économie, la protection de l'environnement, l'économie circulaire, l'éco-efficience dans l'industrie, l'agriculture et l'eau, ou encore l'aménagement de villes et de territoires.

Ces AAP permettront de soutenir des projets de démonstrateurs innovants, qui visent à développer de nouvelles solutions apportant une plus-value environnementale étayée, répondant à la demande d'un marché identifié et dont le niveau de maturité doit permettre une commercialisation ou industrialisation à l'issue du projet. Un accent est mis sur le caractère répliquable de la solution innovante, qui rend ainsi possible un large déploiement en France et à l'international.

Ils ont vocation à être reconduits annuellement et sont couplés au lancement d'appels à projets plus ponctuels, ayant pour but de susciter des projets innovants sur quelques sujets-clés plus ciblés. Deux appels à projets lancés en 2019 entrent dans cette catégorie, celui portant sur la « Production et fourniture d'hydrogène décarboné pour des consommateurs industriels » lancé en février, et celui relatif aux « Démonstrateurs de solutions propres pour la production d'énergie hors réseau », lancé en juin dernier.

- **L'appel à projets « Systèmes énergétiques - Villes et Territoires durables »**
Dépôt des dossiers du jusqu'au **20 janvier 2020 à 15h00**
Sur : <https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/SEVTD2019-95#resultats>

La neutralité carbone implique de décarboner les systèmes énergétiques de la production aux usages, en optimisant la distribution. Les projets attendus doivent prioritairement concerner : les systèmes énergétiques optimisés, la production/fourniture d'énergies renouvelables et vecteurs énergétiques renouvelables et l'optimisation environnementale à l'échelle d'un bâtiment / d'un ilot (en construction ou en rénovation) ou d'un territoire.

- **L'appel à projets « Bioéconomie et protection de l'environnement »**
Dépôt des dossiers jusqu'au **20 janvier 2020 à 15h00**
Sur : <https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/BIOENV2019-97#resultats>

Les projets attendus concerneront les solutions et services innovants concourant à la protection de l'environnement, à la restauration des écosystèmes et aux nouveaux modes de production, valorisation et consommation des ressources. La Bioéconomie englobe l'ensemble des activités liées aux systèmes de production, à la mobilisation et à la transformation durables de la biomasse, qu'elle soit forestière, agricole, aquacole, agroalimentaire ou halieutique pour des valorisations dans les filières alimentaires, les produits biosourcés et l'énergie.

- **L'appel à projets « Economie Circulaire – Ecoefficiance dans l'Industrie, l'Agriculture et l'Eau »**
Dépôt des dossiers jusqu'au **20 janvier 2020 à 15h00**
Sur : <https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/ECEI2019-96#resultats>

Les projets attendus devront contribuer à l'évolution vers une économie circulaire selon les priorités suivantes : l'écoconception des produits et des services ; la production plus efficiente en ressources matières et en énergie notamment dans l'industrie et l'agriculture ; la prévention de la production de déchets, l'optimisation de leur collecte, le traitement des déchets ultimes. La ressource en eau est également couverte par cet appel à projets pour le développement de solutions innovantes relatives à la collecte, le traitement et la distribution, à une meilleure gestion de la ressource, et à de nouveaux modèles d'affaires et de gestion.

L'ensemble des projets soutenus devront :

- **apporter une plus-value environnementale**, être innovants, au regard de l'état de l'art et de la concurrence ;
- **répondre à la demande d'un marché visé**, être répliquables sur des marchés de masse ou viser un marché de niche avec une plus-value environnementale significative **et enfin être prioritairement localisés sur le territoire national.**

Contacts presse :

- **Secrétariat général pour l'investissement** : lucas.tourny@pm.gouv.fr - [@SGPI_avenir](#)
- **ADEME** : 01 58 47 81 28 – ademepresse@havas.com - @ademe
- **Ministère de la Transition écologique et solidaire** : 01 40 81 77 57 - @Min_Ecologie
- **Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation** :
01 55 55 99 12 / 86 90 – presse-mesri@recherche.gouv.fr

LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS D'AVENIR (PIA) EN BREF

Doté de 57 milliards d'euros, le Programme d'investissements d'avenir (PIA), piloté par le Secrétariat général pour l'investissement, a été mis en place par l'État pour financer des investissements innovants et prometteurs sur le territoire. Six priorités nationales ont ainsi été identifiées afin de permettre à la France d'augmenter son potentiel de croissance et d'emplois : l'enseignement supérieur, la recherche et la formation, la valorisation de la recherche et le transfert au monde économique, le développement durable, l'industrie et les PME, l'économie numérique, la santé et les biotechnologies.

Pour en savoir plus sur les investissements d'avenir : <http://www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi> - Twitter : [@SGPI_avenir](#)

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. www.ademe.fr et sur [@ademe](#)